

Tarifs applicables au 01/04/2017

TRANSACTION - VENTE

Pour un prix de vente inférieur à 60 000 €	5 000 € TTC d'honoraires forfaitaires
Pour un prix de vente compris entre 60 000€ et 100 000 €	8 % TTC du prix de vente
Pour un prix de vente compris entre 100 001 € et 150 000 €	7 % TTC du prix de vente
Pour un prix de vente compris entre 150 001 € et 250 000 €	6 % TTC du prix de vente
Pour un prix de vente au-delà de 250 000 €	5 % TTC du prix de vente
Programme neuf	5 % TTC du prix de vente
Terrain	10 % TTC du prix de vente

Nos honoraires sont immédiatement exigibles le jour où la vente est effectivement conclue et constatée dans un seul acte écrit contenant l'engagement des parties. Le redevable des honoraires est le Mandant (vendeur) sauf disposition contraire du mandat.

LOCATION A USAGE D'HABITATION PRINCIPALE

Honoraires de négociation à la charge exclusive du bailleur :

Non facturé

Honoraires de visite, constitution du dossier du locataire et de rédaction de bail :

8 € TTC maximum par m² habitable à la charge du bailleur

8 € TTC maximum par m² habitable à la charge du locataire

Honoraires d'établissement d'état des lieux (entrée / sortie) :

3 € TTC maximum par m² habitable à la charge du bailleur

3 € TTC maximum par m² habitable à la charge du locataire